

22 février 2011

11.121

Interpellation du groupe PopVertsSol**Développement généralisé de classes hétérogènes EE1, EE2, 1P, 2P**

Dans le cadre de l'accord intercantonal de l'harmonisation scolaire, le concordat HarmoS, et de la Convention scolaire romande (CSR), l'école devient obligatoire dans notre canton dès l'âge de 4 ans et cela déjà à partir de la rentrée scolaire d'août 2011. Dans le dossier d'information du service de l'enseignement obligatoire (SEO), de novembre 2010, on peut lire: "l'école enfantine est la première étape d'un long processus de scolarisation. Sa fréquentation vise à favoriser l'égalité des chances de formation de tous les enfants. Tout en stimulant le rythme de son développement et en respectant son identité, l'école offre à chacun un milieu conçu pour lui, où il pourra jouer, apprendre, grandir, etc."

Dans le but de gérer l'augmentation du nombre d'enfants dû à l'apport des 4 ans, le SEO propose d'ouvrir des classes hétérogènes qui pourront regrouper des élèves jusqu'à 4 degrés du premier cycle. Nous nous interrogeons sur le bien fondé d'un développement large et général de ce fonctionnement sans avoir vérifié si les classes hétérogènes peuvent vraiment participer au développement respectueux des enfants de 4 ans.

Si c'est adéquat dans de petites communes avec peu d'enfants où tout le monde se connaît, nous nous interrogeons sur la compatibilité de ce fonctionnement dans les villes avec des classes de 25 à 27 élèves où l'anonymat favorise la non-visibilité des problèmes de certains enfants, cela d'autant plus dans des classes hétérogènes.

Signataires: C. Gehringer, P. Erard, J.-J. Aubert, C. Maeder-Milz, L. Ducommun, P. Herrmann, G. Hirschy, M.-F. Monnier Douard, T. Buss, M. Ebel, C. Dupraz, A. Shah, N. de Pury et D. de la Reussille.

Développement

M^{me} Carol Gehringer (PVS): – En date du 3 février 2011, le service de l'enseignement obligatoire (SEO) a adressé un courrier aux enseignants des écoles enfantines pour leur faire part de la création de classes hétérogènes constituées des élèves du cycle 1: EE1, EE2, 1P, 2P. Dans le dossier d'information du SEO de novembre 2010, on mentionne bien la formation de classes hétérogènes, mais celles-ci seraient constituées de deux niveaux: EE1 et EE2. Ce dossier mentionne également la possibilité de créer des classes hétérogènes pour permettre à une commune d'organiser une classe de multi-degrés, cela dans l'éventualité que la commune ne tenait pas à déplacer ses élèves vers une commune avoisinante. Cependant, cette annonce générale de la création de classes hétérogènes a suscité des interrogations et des craintes parmi le corps enseignant.

Selon les résultats des différentes études internationales, il est vrai que les enfants qui suivent une formation au niveau préscolaire tirent des avantages indubitables indépendants de leur milieu social ou culturel, car ils améliorent leur niveau de développement cognitif et social. Cependant, la formation en EE1 et EE2 qui se fait par des apprentissages transversaux et interdisciplinaires, n'est pas identique à la formation 1P et 2P qui a une grille d'horaires déterminée par un nombre spécifique d'heures relatives aux différentes branches.

Comme il est bien clair que l'objectif de toute formation est de proposer, dans un cadre le plus adapté possible à chacun, de la meilleure façon de permettre à chaque élève d'atteindre, dans les meilleures conditions possibles, les objectifs préconisés par le plan d'étude romand (PER), et notamment celui d'atteindre les standards de compétence à la fin du premier cycle, nous demandons au Conseil d'Etat s'il peut répondre aux questions suivantes: ne serait-il pas préférable de tester quelques classes hétérogènes avant de généraliser un fonctionnement qui n'est pas nécessairement adéquat pour les EE du premier cycle dans les grandes villes?

Ne doit-on pas attendre de bénéficier d'un certain recul pour assurer que l'impact des classes hétérogènes soit positif sur le long terme pour tous les élèves?

Vu la difficulté de prendre en charge tous les enfants de quatre ans, serait-il envisageable de laisser certains d'entre eux dans les lieux d'accueil de la petite enfance qui ont développé ces dernières années les compétences spécifiques à l'encadrement des enfants de quatre ans?

Finalement, afin de pouvoir envisager la continuation de l'encadrement des enfants de quatre ans dans les lieux d'accueil de la petite enfance, est-il pensable de développer un module de formation spécifique aux éducatrices en charge de ces enfants.

Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 27 avril 2011

Comme vous le savez, le concordat HarmoS prévoit la scolarisation des élèves ayant 4 ans révolus au 31 juillet. Cette étape est prévue dans le canton Neuchâtel à la rentrée d'août 2011.

Question 1: Ne serait-il pas préférable de tester quelques classes hétérogènes avant de généraliser un fonctionnement qui n'est pas nécessairement adéquat pour les EE du premier cycle dans les grandes villes?

Il n'y a pas de développement généralisé pour regrouper l'ensemble des élèves du cycle 1 (les deux années des actuelles écoles enfantines et les deux premières de la scolarité obligatoire). Par contre, il a été décidé de généraliser les classes hétérogènes en âge

pour les deux premières années de la scolarité. En effet, le fonctionnement de ce type de classe a fait ses preuves puisqu'il est en place dans notre canton dans plusieurs régions depuis de nombreuses années; les élèves de 5 ans permettent une régulation du fonctionnement complexe et structuré de la classe. Ce système est bénéfique pour les uns et pour les autres.

Nous signalons que seules quelques classes de notre canton regroupent l'ensemble des 4 premiers niveaux. Lorsque cette organisation est mise en place, c'est avant tout pour maintenir des écoles de proximité permettant de valoriser l'ensemble des régions de notre canton. Pédagogiquement, l'enseignement dispensé dans ce genre de classe est tout aussi efficace, que celui dispensé dans des classes à 1 degré.

En ce qui concerne les effectifs, les chiffres évoqués dans l'interpellation, soit 25 à 27 élèves par classe, sont extrêmement rares puisque la moyenne, pour l'année scolaire 2010-2011 par exemple, s'élève à 18.6 élèves par classe.

Question 2: Ne doit-on pas attendre de bénéficier d'un certain recul pour assurer que l'impact des classes hétérogènes soit positif sur le long terme pour tous les élèves?

En 2008-2009 déjà, 113 classes sur 173 étaient hétérogènes dans le canton. Par conséquent, nous avons un certain recul sur le fonctionnement de ce type de classes. Dans les communes ayant encore l'habitude de travailler avec des classes hétérogènes, le SEO propose des personnes-ressources (pairs) pour accompagner les enseignant-e-s. En fonction des besoins, des cours de formation continue pourront être organisés par la HEP-BEJUNE.

Nous pouvons garantir que l'impact, en termes pédagogiques, est positif pour tous les élèves.

Question 3: Vu la difficulté de prendre en charge tous les enfants de quatre ans, serait-il envisageable de laisser certains d'entre eux dans les lieux d'accueil de la petite enfance qui ont développé ces dernières années les compétences spécifiques à l'encadrement des enfants de quatre ans?

Il n'y a aucune difficulté à accueillir tous les élèves de 4 ans dans les classes du canton. L'école devenant obligatoire dès 4 ans, les élèves doivent pouvoir être scolarisés dans les lieux habités. Ainsi dès 2011, tous les enfants de 4 révolus seront scolarisés dans le canton.

Question 4: Finalement, afin de pouvoir envisager la continuation de l'encadrement des enfants de quatre ans dans les lieux d'accueil de la petite enfance, est-il pensable de développer un module de formation spécifique aux éducatrices en charge de ces enfants.

L'éducatrice de l'enfant est un-e spécialiste de l'accompagnement, du suivi et de l'éducation des enfants, inséré-e dans la dynamique actuelle du champ socio-éducatif et pédagogique.

La continuation de l'encadrement des enfants de 4 ans dans les lieux d'accueil se fera notamment par le biais des structures parascolaires. Cette prise en charge est spécifique et complémentaire à l'apport du contexte familial et à celui du contexte scolaire. Les formations types proposées telles que éducatrice, éducateur de l'enfance ou assistante, assistant socio éducatif vont dans ce sens.

Il nous est tout à fait possible d'organiser une information pour les éducateurs-trices de la petite enfance afin de les informer du nouveau contexte scolaire et de favoriser ainsi un dialogue essentiel tout en sachant que les missions qui leur sont dévolues sont différentes de celles attribuées aux enseignants.